

Usages de l'eau en Eure-et-Loir : une stabilisation de la situation des cours d'eau

Les averses des dernières semaines en Eure-et-Loir ont permis de stabiliser le débit des cours d'eau sans avoir d'effet significatif sur le niveau des nappes phréatiques. Considérant la situation toujours préoccupante, la préfecture d'Eure-et-Loir a décidé d'ajuster les mesures de restriction sur certaines zones d'alerte dans la continuité de la semaine dernière. La zone du Loir amont passe ainsi du niveau alerte renforcée à Crise, tandis que celle de l'Ozanne passe du niveau alerte renforcée à alerte.

La nouvelle situation départementale est donc la suivante :

- 7 zones sont en situation de crise : Eure moyen haut, Cloche, Blaise, Conie, Vesgre, Voise et Loir amont ;
- 4 zones sont en alerte renforcée : Eure amont, Eure moyen bas, Loir aval et Yerre ;
- 4 zones sont en alerte : Aigre, Avre moyen, Avre aval et l'Ozanne ;
- 2 zones sont en vigilance : Drouette et Juine.

Le préfet rappelle à tous les citoyens l'importance de leur engagement dans cette démarche collective de préservation de nos ressources en eau. Des pictogrammes explicatifs sont diffusés sur le site internet des services de l'État (<https://www.eure-et-loir.gouv.fr/>) afin que chacun comprenne ses devoirs pour faire face collectivement à cette période de sécheresse.

Chaque citoyen peut suivre l'évolution de la situation et les mesures applicables sur la plateforme déployée par le Gouvernement **VigiEau** : <https://vigieau.gouv.fr>.

En respectant les mesures de restriction applicables à chaque usage, nous contribuons activement à la protection de nos ressources à court terme et à plus long terme. Chaque geste compte, préservons nos ressources !